

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATILLON LA BORDE EN DATE DU 17 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vendredi 17 septembre à 20 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de CHATILLON-LA-BORDE suite aux recommandations sanitaires, sous la Présidence de Monsieur Hubert CASEAUX, Maire.

Présents :

Monsieur Hubert CASEAUX, Maire, Madame Audrey PAIN, Madame Elise DELMOTTE, Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE, Monsieur Michel COURVOISIER.

Absents représentés :

Monsieur Michel LOUVET donne pouvoir à Monsieur Hubert CASEAUX
Monsieur Patrice VERON donne pouvoir à Monsieur Hubert CASEAUX
Madame Sylvie BACH donne pouvoir à Madame Audrey PAIN
Monsieur Bruce GUYON donne pouvoir à Monsieur Pierre-Louis DELMOTTE
Monsieur Jean-Christophe BOURBON donne pouvoir à Madame Elise DELMOTTE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal : 10
- Présents : 5

Madame Elise DELMOTTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande le rajout de deux délibérations à l'ordre du jour; une concernant la suspension d'exonération des taxes foncières et l'autre concernant le changement des statuts du SDESM

Il demande également le retrait du point prévu n° 4

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de rajouter ces deux points et de supprimer le point n° 4.

Après lecture du compte-rendu de la séance du 2 juillet 2021 approuvé à l'unanimité, l'assemblée passe à l'ordre du jour.

I) DELIBERATION : SDESM : ADHESION DES COMMUNES DE DAMPMART, CLAYE SOUILLY, ANNET-SUR-MARNE, CHARMENTRAY, COMPANS, GESVRES LE CHAPITRE, GRESSY, IVERNY, VAUREGARD, LE MESNIL-AMELOT, MONTGE EN GOELE, MOUSSY LE NEUF, OISSERY, PECY SUR MARNE, VILLEVAUDE ET VINANTES :

Monsieur le Maire présente au conseil la demande du SDESM de faire adhérer les 16 communes citées précédemment au SDESM et ainsi d'élargir le périmètre qui en découle.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents et représentés l'adhésion de ces 16 communes.

II) DELIBERATION : DESAFFECTAION SUITE A LA RETROCESSION DU TERRAIN RUE DE L'EGLISE :

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite à la rétrocession du terrain situé Rue de l'Eglise, il convient maintenant de conclure sa désaffectation du patrimoine communal.
Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés accepte cette désaffectation.

III) DELIBERATION CONSTATANT LA DESAFFECTATION ET VOTANT LE DECLASSEMENT :

Suite à la désaffectation de la parcelle rue de l'Eglise, il convient à présent de déclasser cette parcelle et de la retirer du domaine communal.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés

IV) DELIBERATION : SDESM / MODIFICATION DES STATUTS :

Chaque conseiller présent étant en possession des modifications devant intervenir dans les statuts du SDESM, Monsieur le Maire demande au conseil de délibérer sur ces changements.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés ces nouveaux statuts.

V) DELIBERATION : SUPRESSION EXONERATION DES TAXES FONCIERES :

Monsieur le Maire fait par au conseil du courrier reçu du trésorier nous informant de la possibilité faite aux communes de supprimer l'exonération du foncier bâti pour les constructions nouvelles suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation afin de permettre aux communes de percevoir les taxes dès l'achèvement des constructions sans attendre le délai de deux ans, ce qui représente une véritable opportunité d'augmenter les ressources fiscales indépendamment d'une augmentation des taux.

Après débat, le conseil décide de supprimer l'exonération du foncier bâti des deux premières années sur les constructions nouvelles.

Par contre il délibère sur la taxation des nouvelles habitations avec une exonération de 40 % de cette taxe dès l'achèvement des travaux.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés.

VI) REFLEXION SUR LE DEVENIR DE LA PARCELLE A 210 :

Vu le nombre de membres du conseil absent à cette séance, Monsieur le Maire propose de reporter ce point lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte de reporter ce point.

VII) INFORMATIONS DIVERSES :

Monsieur le Maire informe les conseillers que la distribution du journal de la Communauté

de Communes Brie des Rivières et Châteaux sera faite début de semaine prochaine et précise que dans ce numéro il y a une enquête s'intitulant : consultation citoyenne du projet de territoire et en explique le fonctionnement. Il espère que cette information soit très largement diffusée pour avoir le plus grand nombre de retour de ce questionnaire.

VII) QUESTIONS DIVERSES :

- Madame PAIN souhaiterait savoir si un éclairage est prévu au niveau du terrain de boules.
Il lui est répondu qu'un éclairage sera installé prochainement.
- Madame PAIN aimerait qu'un ou plusieurs élu(s) prenne(nt) en charge le site de la commune ainsi que le panneau d'affichage afin de la soulager face à la charge de travail de la confection de l'Echo.
Monsieur le Maire demandera au prochain conseil à nos élus s'il y a des candidats pour ces deux prestations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30